



Compte-rendu de l'audioconférence avec le Directeur Interrégional du 20 avril 2020

Comme à chaque début de conférence, la Direction Interrégionale est revenue sur la situation des effectifs. Pour cette fois, cela concerne à la fois le week-end et de la journée de Lundi.

143 agents étaient présents Samedi, 138 Dimanche, soit environ 9% pour les seuls services de Surveillance. Pour la journée de Lundi, 305 agents sont sur le terrain, soit 20% de l'effectif global, chiffre stabilisé depuis plusieurs jours.

Concernant le nombre de congés maladie, celui-ci continue de diminuer et atteint pour la première fois un niveau inférieur à celui d'avant la période de crise. On ne peut que se féliciter de ce point même s'il convient de rester très prudent.

Le plan de reprise d'activité

Peu d'informations nouvelles en ce Lundi. Le DI travaille sur le plan de reprise d'activité qu'il doit d'abord décliner au niveau des Hauts-de-France et présenter ensuite à la Direction Générale. Beaucoup d'incertitudes demeurent encore vis-à-vis d'éléments extérieurs ; il est donc difficile de se projeter à l'heure actuelle, notamment sur la reprise des transports, la réouverture des écoles et d'autres événements qui sont de nature à impacter le retour en service de nombreux collègues.

Dans tous les cas, le DI vise à établir un protocole qui permette, dans la mesure du possible, de regagner les bureaux en toute sécurité. Si l'agencement des bureaux en OP/CO et les mesures barrières en Surveillance restent un impératif, l'idée principale est une reprise progressive des agents en présentiel dans un premier temps. Il semble que le mot d'ordre restera de laisser un maximum d'agents, dans la mesure du possible, en télétravail.

D'autres pistes, comme des systèmes de vacations dans les services OP/CO, ont été évoquées mais rien de clair ni de concret à ce jour .

En ce qui concerne les tests, il n'y aura pas à ce jour de campagne massive. Le DI suit les recommandations du premier ministre énoncées ce dimanche, à savoir de tester en priorité les malades ou les personnes présentant des symptômes .

Pour ce qui est des moyens matériels, le DI fera un rappel aux services qui n'auraient pas encore mis en place les protections dans les lieux susceptibles d'accueillir du public (plexis, marquage au sol).

Ressources Humaines

Au niveau de l'application de l'ordonnance sur les ARTT et les congés, le DI est toujours en attente d'instructions de la Direction Générale. Il est conscient qu'il n'y a pas de situation claire et nette ; il faudra, par conséquent, étudier les différents cas (télétravail, ASA, ASA renfort, présentiel ou même les agents étant dans les trois situations).

Concernant la prime, le même type de réflexion et de conclusion nous a été donné ce jour.

L'UNSA Douanes s'est déjà clairement positionné contre cette ordonnance scandaleuse. Pour nous, chaque agent ayant participé au travail, en présentiel, à distance ou en ASA renfort, n'a pas à perdre un seul jour de RTT et/ou congés.

Pour les autres types de ASA, les règles en place prévoient déjà les conditions de retrait éventuel de jour(s) de RTT (uniquement et non de CA). Ces règles, claires et précises, se suffisaient à elles-mêmes sans avoir besoin d'en rajouter au seul but de les pervertir, qui plus est.

Enfin, concernant les primes, là encore chaque agent ayant participé activement au PCA, sous quelque forme que ce soit, doit se voir gratifier d'une prime minimale.

Mais, dès lors que les ministres ont borné fermement les dispositifs, il est difficilement envisageable de se projeter et de discuter sur ce sujet, qui divise déjà et risque de diviser encore plus lorsque l'administration dévoilera ses cartes...

Enfin, la restauration a de nouveau été évoquée. S'agissant de la restauration administrative, au niveau de Lille, une préparation au déconfinement est envisagée grâce, notamment, à un agencement permettant de respecter la distanciation physique.

Quant aux titres restaurants, nous n'avons toujours pas eu de réponse sur leur gestion durant la période de confinement. Cette gestion ne doit pas être évidente pour les correspondants sociaux compte tenu des diverses positions des agents.

Mais, lorsque l'on voit comment a été géré le sujet des RTT et congés par les ministres, nous pouvons là encore avoir les pires craintes quant aux consignes que pourrait donner Bercy sur des retraits arbitraires de titres restaurants.

Nous vous invitons ainsi à être très attentifs et à nous faire remonter toutes difficultés éventuelles.

D'ailleurs, n'hésitez pas à nous faire part de vos interrogations et/ou de vos attentes : unsa-hdf@douane.finances.gouv.fr

Prenez soin de vous et de vos proches.